

assisté triomphante à leurs tristes funérailles et chanté l'hymne de la victoire contre ceux qui avaient juré sa ruine? O'est là un enseignement dont les annales du christianisme transmettent d'âge en âge l'impérissable souvenir. Il en était ainsi hier, il en sera de même demain et toujours jusqu'à la fin.

— On lit dans le *Courrier du Canada*:

“ Nous accusons réception d'une lettre de Rome, dans laquelle on nous apprend que notre St. Père le Pape a bien voulu nous accorder, en notre qualité de journaliste catholique, la Bénédiction Apostolique pour nous, notre famille jusqu'à la troisième génération avec en outre la permission de lire les livres à l'index sans exception.

“ Cette haute marque d'approbation sera pour nous un encouragement de plus pour combattre les bons combats, soutenir les droits sacrés de l'église catholique, et défendre notre clergé contre les attaques du fanatisme protestant et de ses ennemis.

“ Par un travail assidu, par des études constantes, nous tâcherons de nous rendre digne de la noble cause que nous avons embrassée, et que nous voulons supporter en tout et partout.”

Nous félicitons notre excellent confrère, M. Valélie, de cette bénédiction du Vicaire du Christ qui est pour tout catholique un encouragement bien puissant.

Comité de la protection agricole

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant aujourd'hui les renseignements donnés par M. P. B. Benoit, au Comité de la Protection Agricole.

MENUS GRAINS ET BLÉ.

Je suis un cultivateur pratique et comme preuve j'ai gagné le premier prix deux fois, aux parties de labour de mon comté, ainsi que plusieurs autres prix moins élevés.

Je suis membre du Conseil d'Agriculture de la province de Québec.

Je désirerais qu'un droit égal, à celui imposé sur nos produits correspondants, soit imposé sur les menus grains, qui viennent des Etats-Unis.

Je suis opposé à tout droit sur la fèvre et surtout sur le blé, parce que nous n'en produisons pas assez. En 1871, la production du blé n'a été que de 16,720,000 minots.

La population du Canada est de 3,485,761 âmes, d'après le dernier recensement. Je suppose que chaque individu, consomme 6 minots de blé chacun. D'après ce calcul, il faut pour la subsistance de notre peuple (en tenant compte de la quantité nécessaire pour la semence, les pertes etc.) un montant de 21,910,000 minots de blé, soit 5,190,000, de plus que nous produisons.

A l'appui de mon avancé, que le Canada ne produit pas assez de blé pour sa consommation, je me permettrai de vous référer à la lettre de J. C. Taché, écr., député ministre de l'agriculture, que je désire annexer à mon témoignage.

SUCRE DE BETTERAVES.

La Législature de Québec a voté à sa dernière session la somme de \$5,000 pour aider à l'établissement d'une fabrique de sucre de betteraves.

En quoi le Gouvernement fédéral pourrait-il aider à cette industrie essentiellement agricole? Je ne suis pas prêt à le dire. Je pense qu'en élevant peu à peu les droits sur les sucrens qui sont importés pour la consommation, au montant de \$102,000,000 ça aurait l'effet de promouvoir l'industrie de la fabrication du sucre indigène. La quantité de sucre d'étable n'étant que de 17,000,000 lbs., il y a une large marge pour la production, si l'on veut remplacer l'importation.

TABAC.

Le tabac étranger, s'il est manufacturé, paie à l'entrée, un droit

de 25 cts., et 12½ cts., ad valorem, par livre. Le tabac américain, importé pour être manufacturé ici, est libre de droits, mais est soumis à un droit d'accise de 20 cts. par livre. Le tabac canadien non manufacturé, paie un droit d'accise de 10 cts. S'il est préparé, paie un droit additionnel de 10 cts. par livre.

Ainsi, le tabac canadien est soumis à une taxe égale, à celle qui pèse sur le tabac américain. Par là le tabac, qui peut devenir un des produits les plus payants de notre culture, n'est nullement protégé. Je suggérerais qu'un droit de 30 cts. par lb. soit imposé sur le tabac étranger, non manufacturé. Nous aurions encore une protection de 10 cts. par lb., ou cinquante pour cent en faveur de notre tabac.

Le Canada importe près de 11,000,000 lbs. de tabac, et nous en exportons 400,000 lbs. seulement. Notre production en 1871, n'était que de 1,600,000 lbs.

Ainsi, on consomme 10,600,000 lbs. de tabac étranger, que l'on pourrait remplacer par le nôtre, si la culture était convenablement protégée.

LIN.

Il y a plusieurs bons moulins dans le District de Montréal, pour préparer le lin. Le sol est favorable à cette culture. Le Gouvernement de Québec a fait importer il y a quelques années, de la graine de lin de Riga. Cette culture est généralement négligée aujourd'hui.

En 1872 les cultivateurs de la province de Québec ont fabriqué 1,500,000 verges de toile; les autres provinces 200,000 verges, seulement et le produit en filasse dans toute la Province a été de 2,600,000 livres. Le surplus de la toile, pour les besoins domestiques, de la navigation, etc., est importé de l'étranger. L'Angleterre nous envoie une quantité considérable de filasse. Comme le comité le voit, il y a place pour une plus grande production. Je ne suis pas prêt à dire quels seraient les meilleures moyens d'encourager la culture du lin, laquelle serait très-importante pour donner de l'ouvrage à nos familles, durant de longs hivers.

BLÉ D'INDE.

Nous importons 3,679,000 minots de blé d'inde, valeur \$2,457,000, ou 67 cts. le minot. Nous exportons 4,800,000 minots de pois et d'avoine, à 93 cts. et 48½ cts.

Si l'on restreignait l'importation du blé d'inde américain, nos pois, qui valent davantage, en valeur nutritive, les remplaceraient sur notre marché et nous aurions intérêt de produire plus, pour rencontrer ces nouvelles demandes et pour continuer à fournir le marché anglais, lequel en a disposé près de trois millions de minots en 1875.

CULTURE.

Près des grandes villes et surtout de Montréal, en particulier, c'est la culture du soin qui, en général, a payé le mieux, depuis une vingtaine d'années. Montréal contient 12,000 animaux, qui consomment annuellement 9,000,000 bottes de foin de 15 lbs. ou 67,500 tonnes dont la vente rapporte aux cultivateurs des environs de Montréal en moyenne, \$800,000 par année. Je me permets de donner ces renseignements au Comité, afin d'expliquer notre position exceptionnelle. Notre système sera le meilleur, si nous achetions le fumier nécessaire, pour compenser celui que nous ne faisons pas, en vendant notre fourrage; ce que nous ne faisons pas, généralement.

En principe, la culture qui mène de front l'élevage du bétail, la culture des céréales et des légumes et la laiterie, est celle qui convient le mieux, pour la production du fumier, source première de toute fertilité. L'élevage et l'engraissement du bétail, sont les buts principaux de la culture. En produisant plus de viande et avec un droit sur les animaux de boucherie de l'Ouest, nous les chasserons du marché canadien. Nous augmenterions alors notre production pour fournir le marché local et pour continuer notre exportation de viande, en Europe.

SUGGESTION.

Un droit prohibitif devrait être chargé, sans délai, sur l'exportation du fumier, aux Etats-Unis. Une Compagnie Américaine a établi un bureau, à Montréal, pour l'achat du fumier de la ville de Montréal, au grand détriment de la culture, dans le district de Montréal. Cette compagnie le fait presser et l'expédier ainsi, aux Etats-Unis.

Ce n'est pas seulement un dommage considérable pour le